

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Ouverture de la session

CRD1

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente-huitième session

Hamburg, Allemagne 5 - 9 décembre 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Document de référence
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres.¹	CX/NFSDU 16/38/1
2	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou de ses organes subsidiaires A. DÉCISIONS DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS Compétence partagée. Vote Union européenne. B. QUESTIONS SOUMISES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX DU COMITÉ Trente-septième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) Compétence partagée. Vote Etats membres. Quarante-huitième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/NFSDU 16/38/2
3	Questions découlant de la FAO et l'OMS Compétence partagée. Vote Etats membres.	CX/NFSDU 16/38/3
4a	Projet de VNR-B pour la vitamine E - Observations à l'étape 6 Compétence Union européenne.	CL2016/19-NFSDU CX/NFSDU 16/38/4

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

	Vote Union européenne.	
4b	<p>Avant-projet de valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées aux fins d'étiquetage dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (Vitamine D et les équivalents alimentaires et facteurs de conversion pour la vitamine E,) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>REP16/NFSDU, Appendix II, Part III</p> <p>CX/NFSDU 16/38/5</p>
4c	<p>VNR-B pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>REP16/NFSDU, para. 51</p>
5	<p>Révision de la Norme pour les préparations de suite (CODEX STAN 156-1987) à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/6</p> <p>CX/NFSDU 16/38/6-Add.1</p>
6	<p>Avant-projet de définition de la biofortification à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/7</p> <p>CX/NFSDU 16/38/7-Add.1</p>
7	<p>Avant-projet sur une VNR-MNT pour les acides gras oméga 3 à longue chaîne basés sur l'EPA et le DHA à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/8</p> <p>CX/NFSDU 16/38/8-Add.1</p>
8	<p>Avant-projet de directive pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi à l'étape 4</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU16/38/9</p> <p>CX/NFSDU 16/38/9-Add.1</p>
9	<p>Document de travail sur l'allégation « sans » d'acides gras trans</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/10</p>
10	<p>Alignement des dispositions sur les additifs alimentaires dans les normes élaborées par le CCFSDU</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/11</p>
11	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p>Méthodes d'analyse dans la Norme pour les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons (CODEX STAN 72-1981)</p>	<p>CX/NFSDU 16/38/12</p>

	Compétence partagée. Vote Etats membres.	
12	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
13	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.